

GE_GERICHTE ATAS/631/2010 vom 27. Mai 2010

GE Cour de justice, 2010-05-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_631_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/631/2010 du 27 mai 2010

IT: GE_GERICHTE ATAS/631/2010 del 27 maggio 2010

Volltext

Siégeant : , Laurence CRUCHON Présidente; Teresa SOARES et Luis ARIAS, Juges
assesseurs

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENEVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/4341/2009 ATAS/631/2010 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES
ASSURANCES SOCIALES Chambre 8 du 27 mai 2010

En la cause Madame B_____, domiciliée à GENEVE

recourante

contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES, p.a. DSE-SPC, route de
Chêne 54, GENEVE

intimé

A/4341/2009 - 2/2 -

Vu la décision sur opposition rendue le 6 novembre 2009 par le Service des prestations
complémentaires, Vu le recours formé par Madame B_____ le 1er décembre 2009,
Vu la réponse du 17 décembre 2009, Vu le courrier de la recourante du 14 mai 2010,
indiquant qu'elle retire son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du
rôle.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : 1.
Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Irène PONCET

La Présidente :

Laurence CRUCHON

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.